

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/065

DOMAINE ET PATRIMOINE (3.5)

**Convention de servitudes au profit
d'Enedis pour l'implantation
d'un poste de distribution
Boulevard Abbé Lemire**

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230405-DELIB065CM5423-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

L'An deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-huit mars deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 26 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ,
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, M. BURGHELLE,
Mme SCHERRIER,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLE, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. MEIRLAND,
M. TIBERGHIN, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,
M. COTTE, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. BAILLEUL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme SAUZEAU	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à Mme NUNS
Mme SCHOONHEERE	qui a donné pouvoir à Mme PATOUX
Mme REYNAERT	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENTS :

M. DEBAECKER, M. PERLEIN

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2122-4;

Vu le projet de convention de servitudes ci-annexé ;

Vu le plan annexé ;

Dans le cadre de travaux d'aménagement d'un giratoire situé boulevard Abbé Lemire sur Hazebrouck, la CCFI a sollicité ENEDIS afin de déplacer le poste de distribution publique existant et de l'implanter sur la parcelle communale référencée au cadastre section CT numéro 488.

Ainsi, la Société ENEDIS a sollicité la commune en vue de l'installation dudit poste de transformation de courant électrique et ses accessoires sur une emprise d'une parcelle communale, référencée au cadastre, section CT n°488, représentant une superficie totale de 270 m², sise Boulevard Abbé Lemire 59190 Hazebrouck.

L'emprise nécessaire à l'implantation de ce poste de transformation de courant électrique représente une superficie d'environ 25 m².

A cet effet, une convention de servitudes doit être établie entre la Commune d'Hazebrouck au profit de la Société Enedis afin de lui concéder les droits assurant l'exploitation de l'ouvrage ainsi que les droits liés à l'exercice des servitudes constituées.

La convention (annexée en pièce jointe) est conclue pour la durée des ouvrages et de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués, sans indemnité compensatoire au profit de la Ville ;

Il est enfin précisé que la convention sera publiée au service de la publicité foncière par, Maître Sandrine LAGACHE, Notaire à BETHUNE (62 400) et dont les frais sont à la charge exclusive de de ENEDIS.

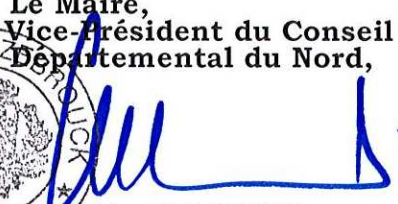
IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser la société ENEDIS à occuper une emprise d'environ 25 m² appartenant à la parcelle communale cadastrée section CT n°488, située Boulevard Abbé Lemire à Hazebrouck (59190) ;
- D'approuver la convention de servitudes à intervenir entre la Commune d'Hazebrouck et ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et ses accessoires ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitudes ci-annexée ainsi que l'acte notarié à intervenir dont les frais seront à la charge d'ENEDIS et tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**

Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND